

# AIX EN PROVENCE



La première implantation humaine d'Aix se situe à trois kilomètres de la cité sur la colline de Puycard, à Entremont. Cette cité fut détruite en 123 Av. J.C., par le Consul Sextius Calvinus qui exploita très tôt la qualité des sources d'eau chaude. L'occupation romaine dota la cité de tous les équipements propres, en particulier ceux se rapportant aux sources bienfaites.

Après le Moyen Âge et les périodes de disette et de peste, Aix connaîtra son apogée sous le bon roi René. Pendant ce règne, la ville d'Aix s'étend et s'embellit ; le roi ami des arts et mécène y attire une cour d'artistes.



Après la mort du roi René (1480) et le règne éphémère de Charles III (1481), la Provence est unie à la France "non comme une inférieure à une supérieure, mais comme une égale à une autre égale". Ces précautions de style des rédacteurs de la chartre n'éviteront pas à cette union de devenir une "annexion" et à partir de 1482, Aix n'est plus qu'une capitale provinciale.

En 1583 le quartier "ville neuve" s'élève face à l'ancien palais comtal qui abrite désormais les grands corps de l'administration provençale : Parlement, Cour des Comptes, Sénéchaussée, Gouvernement. Mais le 16ème siècle est également celui des guerres de religion et des malheurs de tout ordre : pestes, famines, émeutes, etc...



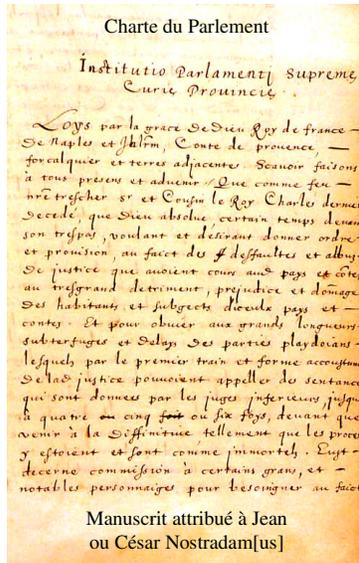
Au 17ème Siècle, l'épidémie de peste de 1629-30 marquera l'histoire de la ville du nom des Martelly par **Joseph Martelly** (déjà évoqué) alors Assesseur. Ces périodes d'épidémie sont entrecoupées de troubles endémiques : fureurs paysannes, défenses des privilèges, vellétés d'autonomie de la province face au pouvoir royal. En ce même 17ème un autre lieu attire les Martelly, je veux parler du Parlement de Provence. Cependant malgré le « cousinage par alliances », les Martelly restent, dans l'ombre des illustres familles tels les Pazery, Pellicot, De Villeneuve, Boyer d'Eguilles, De Jouanis et autres Audibert

Ce haut lieu de pouvoir rend d'ailleurs très complexe la composition des Martelly sur Aix. En effet cette branche, qui semble vouloir débiter vers 1500 (mais reste susceptible de faire ces premiers pas autour de 1340, selon certaines données non recoupées) est très vite rejointe, entre autre, par une ramification issue de Pertuis vers 1600 puis par une autre d'essence grasseuse peu avant 1700.

Plus tard, en 1720, un de ces Martelly, médecin, obtiendra ses lettres de noblesse pour son courage et son abnégation face à ce même fléau de la peste. Je n'ai pas trouvé de texte précis sur ce sujet toutefois je pense qu'il pourrait s'agir de la famille « **Jean DeMichel de Martelly** ». Mais en ce 18ème siècle, se sont surtout des luttes intestines préfigurant la révolution qui frapperont de tous les malheurs la cité aixoise. Avec l'abolition des privilèges et la suppression du Parlement de Provence en 1791, Aix perd son rang de capitale régionale et doit se contenter de l'activité réduite d'une ville de province. Aujourd'hui, la vieille Cité Royale est devenue un lieu de villégiature privilégié en même temps qu'une ville universitaire renommée où les Martelly sont toujours présents.

# Le Parlement de Provence

## 1501-1790



Le Parlement de Provence est composé de magistrats royaux - les parlementaires sont des officiers, propriétaires de leur charge (c'est une fonction à valeur marchande) - qui disposent d'une partie de l'autorité publique par délégation royale.

A l'instar des Cours d'Appel actuelles, il s'agit donc, en premier lieu, d'un tribunal d'appel, mais il peut aussi prononcer des sentences en première instance sur les affaires politiques ou religieuses.

Le Parlement dispose aussi des pouvoirs administratifs, réglementaires et de police (sénéchaussée).

### Les parlementaires

Le parlement est composé de 17 membres en 1501, de 98 au début du 18<sup>ème</sup> siècle, puis de 73 en 1771 avant la réforme de Maupeou.

**Le premier président.** Le premier des présidents du parlement fut un Italien, Michel Riccio ou de Rys qui, premier sénateur du royaume de Naples, n'exerça jamais sa charge à Aix. Il fut remplacé par Antoine Mulety, originaire du Dauphiné, qui fut désigné, peu après, pour aller occuper le siège de Grenoble. À ce dernier succéda, le 15 juin 1507, Accurse Maynier baron d'Oppède qui avait été juge mage de Provence et ambassadeur du roi auprès de la République de Venise.



Michel de Rys

### Les 10 présidents à mortier

Hommes d'expérience, ils président les audiences avec une coiffe appelée mortier et habillés d'une robe rouge. Respectés par les provençaux qui leur donnent le titre de "Monseigneur", ils ont la confiance du roi qui leur verse des pensions importantes.

### Les 54 conseillers

Juges dans les procès civils ou criminels, ils jouissent d'un grand prestige. Ils sont d'abord appelés "Monsieur Maître" jusqu'au 17<sup>ème</sup> puis "Messire" au 18<sup>ème</sup> siècle.



Entrée du Parlement de Provence au Palais comtale vers 1775

Très vite, le Parlement devient le terrain des stratégies familiales où se font et se défont les « dynasties » parlementaires de l'Ancien Régime. Quant aux Martelly, comme je l'ai souligné plus avant, ils entrent dans la « noblesse de robe » formée des avocats, procureurs et autres clercs.

### Quelques uns de ces Martelly

Prénoms	Nom	Charge	Origine	Périodes
Barthélemy	De Martelly	Avocat	Pertuis	1570
Pierre	De Martelly	Député à la Cour	Pertuis	Autour de 1600
Joseph	Martelly	Avocat	« Aix »	1620 à 1640
		Assesseur		1629 à 1630
Jean	Martelly	Avocat	Ollioules	166- à 168-
Laurens	Martelly	Avocat	Ollioules	172- à 174-
Antoine Cyprien	Martelly	Procureur	Grasse	176- à 177-
Louis Marie Antoine.	Martelly (Chautard)	Conseiller Cour des Comptes	Toulon	1771 à 178-
Jean André	Martelly	Procureur	Grasse	178- à 179-

(liste non exhaustive, étude non achevée)

#### Les gens du roi ou le parquet

Défenseurs des intérêts de l'État, les magistrats du parquet ont des missions importantes et multiples : ils contrôlent les parlementaires (réprimandés en assemblées appelées mercuriales), tout le personnel de la cour, les tribunaux inférieurs, la police, etc. Ils veillent à l'enregistrement et à l'application des actes royaux, à la conservation des droits du domaine, à la régularité des actes épiscopaux, à l'ordre et à la santé publics, au contrôle des corporations d'arts et métiers comme celle des imprimeurs...

**Le parquet** comprend deux procureurs généraux. En raison de son attachement à la tradition provençale, le parlement de Provence était le seul à compter deux procureurs généraux pour les affaires civiles et criminelles.

Le pouvoir royal réunira les deux charges en 1745.

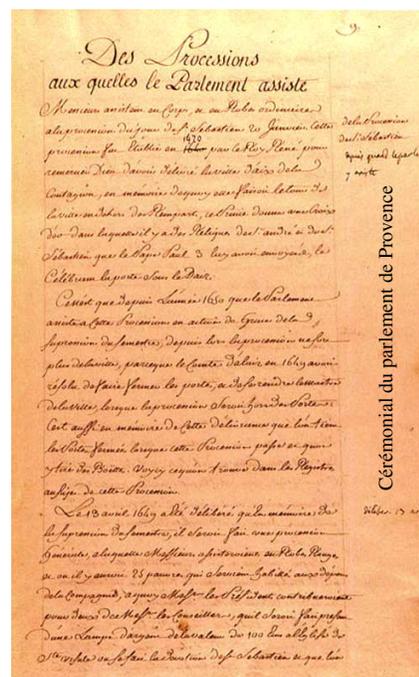
**Deux avocats généraux** ; leur nombre varie au cours des siècles. Unique avant 1554, l'avocat général était le premier personnage du parquet.

**Cinq substitués**, ils secondent et remplacent en cas d'empêchement les procureurs et les avocats généraux.

**L'avocat et le procureur des pauvres.** Ces deux charges remontent au Moyen Âge et sont propres à la Provence. À la défense des intérêts des indigents s'ajoute pour l'avocat des pauvres le devoir de visiter les prisonniers et de leur porter assistance.

On dénombre aussi ; cinq greffiers et une dizaine d'huissiers et le personnel auxiliaire tel le concierge, le geôlier, le gardien des prisons, le bourreau, le médecin-chirurgien de la prison, l'imprimeur de la cour.

La dernière audience du parlement de Provence eut lieu le 18 septembre 1790.



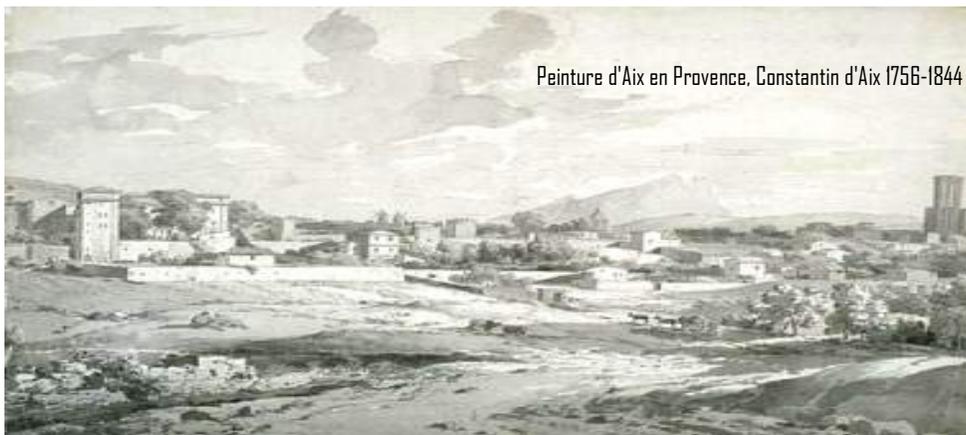
**ÉLECTION DES CONSULS ET DES ASSESSEURS AIXOIS.** Les consuls aixois n'avaient qu'un pouvoir relativement limité, circonscrit aux limites de la ville. Il semble qu'ils n'avaient pas toute la latitude des consuls d'autres grandes villes, Marseille en tête.

Avant 1669, cette élection avait lieu le samedi le plus voisin du 30 septembre, jour de la fête de saint Michel, et les consuls entraient en exercice le 1er novembre, jour de la Toussaint, pour demeurer en fonctions jusqu'au 31 octobre de l'année suivante. Louis XIV changea cela par lettres-patentes du 15 décembre 1668, portant que l'élection des consuls d'Aix, procureurs du pays, aurait lieu désormais le samedi le plus proche de saint André, c'est-à-dire aux alentours du 30 novembre, et leur installation le 1er janvier suivant.

### 1. Composition.

106 personnes constituaient ce que l'on appelait "le conseil du nouvel État" :

- Les trois consuls et l'assesseur,
- leurs quatre prédécesseurs,
- les soixante conseillers,
- les trente cités,
- les cinq capitaines de quartier,
- le Prince d'Amour,
- l'abbé de la ville,
- et le trésorier.



Peinture d'Aix en Provence, Constantin d'Aix 1756-1844

**INSTALLATION DES CONSULS ET ASSESSEURS.** Le premier jour de janvier, sur les sept à huit heures du matin, Messieurs le juge viguier, consuls, capitaines de quartier et officiers se rendent à l'Hôtel de ville et, étant tous assemblés, Messieurs les consuls ayant pris leurs marques, les capitaines de quartier marchant au-devant d'eux, vont tous ensemble accompagnés des officiers et autres personnes à la maison du tiers consul nouveau (le 3<sup>ème</sup> consul). Après lui avoir souhaité bonne et heureuse année, sortent avec lui, l'accompagnent à l'Hôtel de ville jusqu'au niveau de la basse-cour où ils le laissent, s'en vont prendre le second consul, ensuite l'assesseur et M. le premier consul, qu'ils conduisent au même endroit.

Messieurs les consuls vieux et nouveaux montent sur un petit théâtre et M. l'assesseur fait une harangue au sujet de la cérémonie puis, M. l'assesseur nouveau ayant répondu, MM. les consuls vieux quittent leur chaperon (2) et on met les chaperons qu'on a préparés à MM. les consuls nouveaux. Cela fait, tout ce beau monde se rend à l'église Saint-Sauveur et, étant arrivés à la grande porte, MM. les consuls vieux s'en vont à l'hôpital Saint-Jacques comme recteurs nés [...] La messe finie, ils vont rendre visite à M. le Gouverneur, M. l'assesseur lui faisant une harangue. Ils vont ensuite visiter M. l'Archevêque, M. l'Intendant, M. l'assesseur leur fait un compliment [...] MM. les consuls passent à la Boutique Rouge et, pour se faire connaître au peuple, montent sur la pierre qui est au-devant de la boutique. Après cela, ils se rendent à l'endroit où M. le premier consul a fait préparer le repas auquel assistent MM. les consuls vieux et nouveaux et de nombreuses autres personnes qu'il convie (3). Après le repas, ils vont au Monastère de Saint-Barthélemy (4), visitent les reliques et le corps du roi Charles, le trésorier donne un écu au bassin. Puis ils se rendent Place des Prêcheurs, dont ils font trois tours et vont s'asseoir sur un banc qui leur a été préparé à la porte Saint-Jean (5). Tout cela fini, ils entrent en chaise et vont visiter MM. les présidents de l'une et l'autre cour.

(1) Les 60 conseillers. (2) Chausse de velours mi-noire, mi-rouge, insigne de la dignité consulaire. (3) Cette tradition du repas ne s'est perpétuée que jusqu'en 1730. (4) Ce monastère, installé à Aix en 1290, rue Nazareth, se trouvait aux numéros 3 à 9 de l'actuelle rue Mignet. Il y demeura jusqu'en 1792. Le monastère abritait les reliques de Charles II, comte de Provence, son fondateur. Ces reliques furent perdues à la Révolution. (5) c'est à ce moment qu'à lieu la cérémonie de remise des clés de la ville. La porte Saint-Jean se trouvait à l'extrémité de la rue d'Italie.